

OFFRE PUBLIQUE
D'ACQUISITION VOLONTAIRE
ET CONDITIONNELLE PAR
KONON

Disclaimer

Cette présentation constitue une publicité diffusée dans le cadre de l'Offre telle que visée à l'article 31, §1 de la Loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la Loi sur les Offres Publiques). Cette présentation ne constitue pas une offre d'achat de titres de RMG ni une sollicitation à cet effet par quiconque dans quelque juridiction que ce soit. L'Offre mentionnée dans cette présentation n'est faite que sur la base du Prospectus approuvé par la FSMA. Aucune démarche n'a été entreprise pour permettre l'Offre dans une juridiction autre que la Belgique et aucune démarche de ce type ne sera entreprise. Ni cette présentation, ni aucune autre information relative aux matières qui y sont contenues, ne peuvent être diffusées dans une juridiction où un enregistrement, une qualification ou toute autre obligation serait en vigueur ou pourrait l'être concernant le contenu de cette présentation ou de cette autre information. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation de la législation financière applicable dans ces juridictions. L'Offrant, RMG et les personnes qui leur sont liées déclinent expressément toute responsabilité en cas de non-respect de ces restrictions par quiconque.

Déclarations prospectives

Cette présentation contient des déclarations prospectives, fondées sur les plans, estimations et prévisions de la Société, ainsi que sur ses attentes raisonnables concernant des événements et facteurs externes, et ne constituent pas des garanties de performance future. Par leur nature, les déclarations prospectives sont soumises à des risques, incertitudes, hypothèses et autres facteurs, dont beaucoup sont en dehors du contrôle de la Société et difficiles à prévoir, et peuvent entraîner des écarts significatifs entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. RMG décline toute obligation ou engagement de diffuser des mises à jour ou des révisions de toute déclaration prospective contenue dans ce communiqué de presse afin de refléter toute nouvelle information, tout changement dans les attentes à cet égard ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels une telle déclaration est fondée, sauf si la loi applicable ou toute autorité de régulation compétente l'exige.

L'Offre

L'Offre

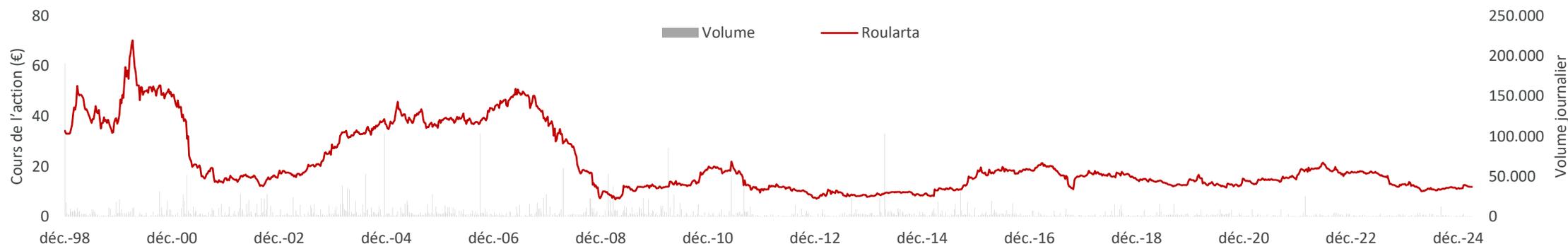
- Offre publique d'acquisition **volontaire et conditionnelle à 15,50 euros par action en espèces**, du montant brut de toute distribution faite par RMG à ses actionnaires

Termes et conditions

- L'Offrant et les personnes agissant de concert avec l'Offrant détiennent conjointement au moins 95% des actions de RMG
- **Pas de baisse de l'indice BEL-20 de plus de 15% par rapport au cours de clôture de l'indice BEL-20 le jour précédant la date de dépôt de l'Offre auprès de la FSMA (soit 4.364,41 points).** En d'autres termes, l'indice BEL-20 ne peut être inférieur à 3.709,75 points
- **Aucun événement¹ ne se produit**, durant la période précédant l'annonce des résultats de la Période d'Acceptation Initiale, qui, individuellement ou conjointement avec tout autre événement¹, affecte négativement ou pourrait raisonnablement affecter négativement l'EBITDA consolidé de RMG pour l'exercice 2025 de plus de 35% par rapport à l'exercice 2024

L'Offrant se réserve le droit, en tout ou en partie, de renoncer à ces conditions

Évolution historique du cours de l'action RMG depuis l'introduction en bourse en 1998



Note: 1. Fait, événement, circonstance ou omission
Source: Refinitiv Eikon

Publicité

Objectifs et intentions de l'Offrant

<p>Objectif</p> 	<p>L'acquisition de toutes les actions de RMG par l'Offrant et la radiation subséquente des actions de RMG de la cote d'Euronext Brussels.</p>
<p>Raisons principales</p> 	<ul style="list-style-type: none">• RMG opère sur un marché en pleine transition et transformation, ce qui nécessite une vision à long terme de la transformation des multimédias et des investissements importants• Cet environnement de transformation dynamique sur un marché hautement compétitif nécessite un actionariat engagé, doté d'une vision à long terme• En raison de la capitalisation boursière relativement faible de l'action, de son flottant limité et de sa très faible liquidité, l'intérêt des investisseurs pour l'action RMG est limité• RMG n'a ni l'intention ni le besoin de lever des fonds provenant de l'épargne du public pour financer ses investissements• Le degré élevé de transparence d'une société cotée en bourse constitue un désavantage concurrentiel pour la RMG par rapport à d'autres grands groupes de médias belges qui ne sont pas cotés en bourse• Obligations et coûts liés à la cotation

Caractéristiques de l'Offre

Période d'Acceptation Initiale	Du 20 mai 2025 au 13 juin 2025 à 16:00 CET
Annonce des résultats	17 juin 2025
Prix de l'offre	15,50 euros par action, réduits euro pour euro du montant brut de toute distribution faite par RMG à ses actionnaires
Prospectus	<ul style="list-style-type: none">• Disponible en format électronique : www.kbc.be/roularta; www.roularta.be/fr/opa• Langues : néerlandais (version officielle) et français. Résumé en anglais
Acceptation de l'offre	<ul style="list-style-type: none">• Actions dématérialisées: i) directement auprès des Agents Payeurs, KBC Bank et CBC Banque, si vous y détenez un compte, ou ii) par l'intermédiaire d'une autre institution financière où les actions sont détenues sur des comptes-titres• Actions nominatives: suivre les instructions de RMG données par lettre• Retraits d'acceptations: à tout moment pendant la période d'acceptation concernée
Billetterie	KBC Bank et CBC Banque agissent en tant qu'agents payeurs et KBC Securities en tant que centralisateur
Date de Paiement Initial	1er juillet 2025 (au plus tard)
Taxe sur les Transactions Boursières	Portée par l'Offrant

Analyse de la valeur de l'Offrant

Méthode d'évaluation retenue : actualisation des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF)

Méthode de valorisation		Valeur par action (en €)		Mid	Explication	
DCF	Taux de croissance terminal (PGR): (2,33%) – (0,00%)	10,8	11,2	15,50	10,9	<ul style="list-style-type: none">Basé sur le plan d'affaires de RMG (FY25E-FY27E)Analyse de sensibilité basée sur une variation du PGR entre (2,33%) et (0,00)%
	WACC: 10,5% - 8,5%	10,7	11,2		10,9	Analyse de sensibilité basée sur une variation du WACC entre 10,5% et 8,5%

La méthode DCF a été retenue comme méthode de valorisation compte tenu des perspectives de RMG et de sa capacité à générer des flux de trésorerie futurs. Cette méthode consiste à calculer la valeur d'entreprise des activités de RMG en actualisant les flux de trésorerie libres estimés (UFCF) qui seront générés par ces actifs sur la base du plan d'entreprise le plus récent de RMG pour la période FY25E-FY27E, 2028E faisant référence aux chiffres extrapolés par l'Offrant.

Analyse de la valeur de l'Offrant

Points de référence pour contextualiser le prix de l'offre: multiples de négociation des entreprises cotées comparables

Méthode de valorisation		Valeur par action (en €)		Mid	Explication	
Multiples de négociation des entreprises cotées comparables	EV/(EBITDA-Capex) 2025E +/-10%	10,3	10,8	15,50	10,5	<ul style="list-style-type: none"> Basé sur les multiples EV/(EBITDA-Capex) d'un groupe de référence sélectionné¹, qui sont appliqués aux chiffres (EBITDA-Capex) du plan d'affaires Analyse de sensibilité basée sur une variance de 10 % appliquée aux multiples
	EV/(EBITDA-Capex) 2026E +/-10%	10,0	10,4		10,2	Analyse de sensibilité basée sur une variance de 10 % appliquée aux multiples

L'Offrant note qu'une analyse multiple est particulièrement utile pour les entreprises dont les chiffres sont normalisés et qui ne sont pas en phase de transition. Les dépenses ponctuelles importantes qui génèrent un rendement à long terme peuvent réduire la pertinence d'une analyse multiple, étant donné qu'elles peuvent affecter les chiffres financiers. Par conséquent, la méthodologie de valorisation des multiples est secondaire par rapport au DCF.

La taille en termes de valeur d'entreprise de la plupart des entreprises cotées comparables est nettement supérieure à celle de la Société Visée. La liquidité des actions de la plupart des entreprises cotées comparables est également nettement supérieure à celle des actions de la Société Visée. Ces facteurs expliquent en grande partie les multiples plus élevés qui peuvent être constatés pour les actions plus liquides de ces entreprises cotées comparables de plus grande taille. Afin de faciliter l'application à l'évaluation de la Société Visée, il convient d'appliquer une décote aux multiples des sociétés sur la base de la taille de la valeur des capitaux propres. Pour l'évaluation de RMG, l'Offrant a choisi d'utiliser les multiples EV/(EBITDA-Capex) plutôt que les multiples EV/EBITDA habituels. Cette décision a été prise en raison du programme Capex intensif de RMG, qui est nettement plus élevé que celui du groupe sélectionné d'entreprises comparables, tant en proportion du chiffre d'affaires que de l'EBITDA.

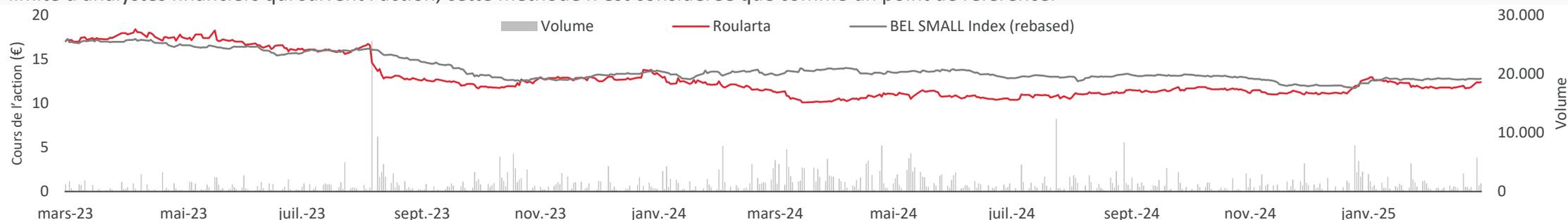
Note: 1. Groupe de référence: Reach, Sanoma, TX Group, Polaris Media, Vocento, Il Sole 24 Ore, Rizzoli Corriere della Sera Mediagr, Caltagirone Editore, Agora, Arnoldo Mondadori Editore, Future, Cairo Communication, Postmedia Network Canada

Analyse de la valeur de l'Offrant

Points de référence pour contextualiser le prix de l'offre: évolution historique du cours de l'action RMG et prime de l'offre par rapport au cours de l'action

Méthode de valorisation		Valeur par action (en €)		Explication
Evolution historique du cours de l'action RMG	VWAP 12 derniers mois	11,2	15,50	<ul style="list-style-type: none"> Depuis l'introduction en bourse de RMG en 1998, les actions sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Brussels Le prix de l'offre de 15,50 EUR représente une prime de 28,1%, 28,8%, 31,8% et 38,8% respectivement par rapport au VWAP d'un, trois, six et douze mois précédant la Date de l'Annonce de l'Offre. En outre, le prix de l'offre représente une prime de 24,5 % par rapport au cours de clôture de l'action à cette date Si l'on suppose que l'Offrant ne paie pas de prime sur la position de trésorerie nette excluant les participations dans des sociétés affiliées au 31 décembre 2024, le Prix de l'Offre et le prix de clôture seront tous deux ajustés¹. La prime du Prix de l'Offre est de 36,8% sur ce prix de clôture de l'Action ajusté pour la position de trésorerie nette excluant les participations dans des sociétés affiliées au 31 décembre 2024
	VWAP 6 derniers mois	11,8		
	VWAP 3 derniers mois	12,0		
	VWAP dernier mois	12,1		
	Spot 13/03/2025	12,5		

L'analyse du cours de l'action est un point de repère pour évaluer la valeur de RMG sur le marché, mais compte tenu du faible flottant, du profil de liquidité et du nombre limité d'analystes financiers qui suivent l'action, cette méthode n'est considérée que comme un point de référence.



Note: 1. Le prix d'offre par action et la valorisation par action sont ajustés pour tenir compte de la position de dette nette par action, hors participations dans des sociétés liées, au 31 décembre 2024, soit 4,16 euros

Analyse de la valeur de l'Offrant

Points de référence pour situer le prix de l'offre dans son contexte : valeur comptable des capitaux propres

Méthode de valorisation		Valeur par action (en €)		Explication
Valeur comptable des capitaux propres	Valeur comptable des capitaux propres 31/12/2024		15,50 17,5	La valeur comptable des capitaux propres de RMG au 31 décembre 2024, selon le rapport annuel, est incluse dans le tableau suivant 'Capitaux propres - Part du groupe', et s'élève à 216,8 millions d'euros ou 17,48 euros par action

Cette méthode n'a pas été considérée comme une méthode de valorisation pour déterminer le prix de l'offre, mais seulement comme un point de référence. L'Offrant déclare en outre qu'une majorité de titres ne sont pas reflétés dans les traitements comptables du bilan (en l'occurrence les titres non acquis) et qu'ils peuvent également donner lieu à des recettes en espèces en baisse ou négatives dans un avenir proche ou plus lointain. Par conséquent, cette valeur comptable ne reflète pas l'ensemble des prévisions de recettes et des rentrées de fonds de RMG.

Analyse de la valeur de l'Offrant - Conclusion

Le prix de l'offre par action de 15,50 euros est supérieur au point le plus élevé des fourchettes de valorisation résultant de la méthode de valorisation retenue

Méthode de valorisation	Valeur par action (en €)	Mid	Prime/(décote) induite par le Prix de l'Offre				
			Min	Mid	Max		
DCF	Taux de croissance terminal (PGR): (2,33%) – (0,00%)	10,8 ■ 11,2	15,50	10,9	44,0%	41,9%	38,6%
	WACC: 10,5% - 8,5%	10,7 ■ 11,2		10,9	44,6%	41,9%	38,8%
Multiples de négociation des entreprises cotées comparables	EV/(EBITDA-Capex) 2025E +/-10%	10,3 ■ 10,8		10,5	50,7%	47,3%	44,1%
	EV/(EBITDA-Capex) 2026E +/-10%	10,0 ■ 10,4		10,2	55,5%	52,5%	49,5%
Évolution historique du cours de l'action Roularta Media Group et de la prime d'offre par rapport au cours de l'action	VWAP 12 derniers mois	11,2 ■					38,8%
	VWAP 6 derniers mois	11,8 ■					31,8%
	VWAP 3 derniers mois	12,0 ■					28,8%
	VWAP dernier mois	12,1 ■					28,1%
	Spot 13/03/2025	12,5 ■					24,5%
Valeur comptable des capitaux propres	Valeur des capitaux propres au 31/12/2024			17,5 ■			(11,3%)

Le prix de l'offre est supérieur à la fourchette de prix obtenue sur la base de la méthode de valorisation primaire et offre une prime de 41,9 % par rapport au point médian de la valorisation DCF obtenue.

Le prix de l'offre dépasse tous les points de référence, à l'exception de la valeur comptable des capitaux propres.

La prime du Prix de l'Offre par rapport au cours de clôture de l'action et à ce cours de clôture ajusté de la trésorerie nette hors participations dans les entreprises liées au 31 décembre 2024 est de 24,5 % et 36,8 %¹, respectivement.

Note: 1. Le prix d'offre par action et la valorisation par action sont ajustés pour tenir compte de la position de dette nette par action, hors participations dans des sociétés liées, au 31 décembre 2024, soit 4,16 euros

Conclusion de l'Expert Indépendant – Degroof Petercam

Les méthodes de valorisation primaire et secondaire font apparaître une fourchette de valorisation de 13,9 à 16,3 euros pour la valeur par action, avec 14,6 euros comme point médian de la DCF

Méthode de valorisation		Valeur par action (en €)	
Méthode de évaluation primaire	DCF	Taux de croissance terminal (PGR): +/- 1%	13,7 – 15,6
		WACC: +/- 1%	13,6 – 15,7
		Possibilités de réalisation des initiatives: +/- 10%	13,5 – 15,3
		VT ¹ EBITDA marge: +/- 1%	13,1 – 16,1
Méthode de évaluation secondaire	Multiples de négociation des entreprises cotées comparables	2024A EV/EBITDA +/-10%	14,8 – 17,4
		2025E EV/EBITDA +/-10%	14,6 – 17,2
		2026E EV/EBITDA +/-10%	14,2 – 16,7
Prix Indicatifs des Courtiers	Objectif de cours de KBC Securities	17,5	
Points de référence	Évolution historique du cours de l'action Roularta Media Group et de la prime d'offre par rapport au cours de l'action	Spot 13/03/2025	12,5
		VWAP dernier mois	12,1
		VWAP 3 derniers mois	12,0
Méthode non retenue	Valeur comptable des capitaux propres	Valeur comptable des capitaux propres 31/12/2024	17,5
Conclusion		Moyenne des points les plus bas et les plus hauts des fourchettes de valorisation résultant des méthodes de valorisation DCF et multiples	13,9 – 16,3

15,50

Note: 1. Valeur terminale

Conclusion de l'Expert Indépendant – Degroof Petercam

- DPCF a conservé l'analyse du **Discounted Free Cash Flow (flux de trésorerie disponible actualisé) comme méthode d'évaluation primaire**, car celle-ci reflète la valeur intrinsèque de Roularta. La méthode CCA a été conservée comme méthode d'évaluation secondaire et fournit une valeur basée sur le marché. Cette méthode est considérée comme moins pertinente que la méthode d'évaluation primaire, car les pairs comparables ne sont pas entièrement comparables, notamment en raison de différences en termes de situation géographique, de taille, de marge, de structure financière et/ou de modèle d'entreprise. Les Prix Indicatifs des Courtiers et l'Analyse des Performances Boursières de l'action n'ont pas été retenus, mais servent plutôt de références supplémentaires. La valeur comptable des capitaux propres n'a pas été retenue comme méthode d'évaluation ou comme point de référence
- Nous estimons **la valeur par action (Equity Value) de Roularta** sur la base des méthodes d'évaluation DCF et CCA dans une fourchette comprise entre **13,9 € et 16,3 €**, calculée comme la moyenne entre la limite supérieure et la limite inférieure des fourchettes de valorisation des méthodes d'évaluation primaire et secondaire, avec **une valeur DCF médiane de 14,6 €**
 - La valeur par action, basée exclusivement sur la méthode d'évaluation primaire, est estimée dans une fourchette comprise entre 13,5 € et 15,7 €, calculée comme la moyenne entre la limite supérieure et la limite inférieure de la fourchette de valorisation de la méthode d'évaluation primaire.
- Sur la base de la fourchette de valorisation susmentionnée pour les méthodes d'évaluation primaire et secondaire, nous pouvons conclure que le **Prix de l'Offre se situe dans notre fourchette de valorisation et au-dessus du point médian DCF.**
- Par conséquent, dans le cadre de l'offre publique d'acquisition volontaire annoncée par l'Offrant sur toutes les actions de Roularta qu'il ne détient pas encore, nous estimons que le Prix de l'Offre ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires minoritaires.

Réponse du conseil d'administration de RMG

Conseil d'administration



- Est d'avis que le Prospectus **ne comporte aucune lacune et ne contient aucune information susceptible d'induire en erreur les actionnaires de RMG**
- Reconnaît et approuve les raisons avancées par l'Offrant pour justifier son objectif et reconnaît **que la bourse n'est plus aujourd'hui la plateforme adéquate pour**
- Estime que l'Offre offre **constitue une opportunité intéressante pour les actionnaires de monnayer leurs Actions**
- Confirme que **le prix de l'offre ne néglige pas les intérêts du petit actionnaire**
- Note que l'Action a **une liquidité relativement faible** et que l'offre offre donc une **opportunité de liquidité immédiate** à tous les actionnaires à un **prix fixe et garanti**
- Ne voit **aucun élément** indiquant que l'offre aurait un **effet défavorable substantiel sur les intérêts des employés**
- Note que l'Offrant n'a actuellement **aucun projet de modifier ou de restructurer matériellement les opérations de RMG**
- Déclare qu'il n'y a **aucune raison** de penser que l'Offre aurait un **effet défavorable sur les intérêts des créanciers financiers ou autres de RMG**



- **L'offre est favorable à RMG et à ses actionnaires**
- **L'offre représente une opportunité intéressante pour les actionnaires de monnayer leurs Actions**
- **Conseil de cession des actions à l'Initiateur dans le cadre de l'Offre**

Engagement d'appel d'offres West Investment Holding

West Investment Holding S.A., le véhicule d'investissement de M. Leo Claeys et Mme Caroline De Nolf, qui a un lien historique (familial) avec Roularta Media Group, s'est engagé à apporter la totalité de ses actions à l'Offre.

QUESTIONS?